

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette Feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Jouvenaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.° 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.° 20; et chez Chambet, libraire, rue La Font; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.° 1, à Lyon.

LYON.

D'après des lettres de Marseille arrivées hier, la fièvre jaune serait à Livourne. Nous attendons quelques détails que notre correspondant ne manquera pas de nous transmettre. Dans tous les cas cette nouvelle mérite d'être confirmée.

— Des personnes très-respectables et très-dignes de fois arrivées tout récemment de Bamberg, où elles ont vu le prince de Hohenloë faire ses miracles, nous assurent qu'il guérit en effet les malades, en leur imposant les mains.

— On donne pour certain que le roi d'Angleterre n'ira pas à Paris, et que ce nouvel arrangement est le résultat d'une décision prise par les membres du gouvernement. Ce n'est qu'à l'aventure que nous faisons part de ce bruit; persuadés que s'il a quelque fondement, on le saura bientôt. Mais nos lecteurs souriraient s'ils savaient par combien de canaux cette nouvelle s'est répandue. Nous ne dirons rien du cabinet royal, rien du conseil des ministres. Le directeur des cuisines fut le premier à trembler; M. d'E..., premier maître-d'hôtel, pâlit de terreur en dépêchant les courriers chargés de contremander trois carpes que l'on devait engraisser dans le Rhin, près de Strasbourg; les truffes nouvelles qu'on devait recueillir en Périgord, de manière à conserver tout leur parfum, et une tortue condamnée à un violent exercice, afin de la rendre plus tendre. Enfin, ce n'est pas une plaisanterie, M. d'E... avait mis à contribution toutes les productions gastronomiques de France pour que notre roi pût traiter son cousin de la manière la plus honorable pour le maître d'hôtel. M. d'E... est en conséquence furieux, et affirme qu'il ne connaît plus rien à la politique moderne.

Quelques diplomates et des personnes intéressées au cours des effets autrichiens persistent à croire au maintien de la paix entre la Russie et la Turquie. C'est là le vœu d'un certain parti et le calcul égoïste des faiseurs d'affaires. Nul doute cependant que les puissances européennes ne sauraient regarder avec indifférence les actes de barbarie qui donnent une célébrité horrible à la Turquie. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est l'indignation du cabinet de Vienne sur les excès de la populace de Lisbonne, qui a cassé les vitres de plusieurs hôtels d'ambassade. Tolérer, dit-on, de pareils excès, ce serait obliger les puissances étrangères de prévenir, faute de mesures de notre part, le retour de tels outrages. Cette noble délicatesse diplomatique, cette généreuse sollicitude pour le maintien de l'ordre en Europe, ne permettent plus de douter que l'Autriche n'aille se déclarer avec la même énergie contre les horreurs dont la Turquie a été et est encore le théâtre. Si les cabinets se sentent offensés d'un gouvernement qui laisse casser impunément des vitres, combien l'honneur et l'humanité sont-ils appelés à ne point souffrir qu'un gouvernement laisse massacrer impunément des vieillards, incendier des villes, évaluer d'innocentes victimes! Or le gouvernement turc étant hors d'état de donner une garantie suffisante pour que ces horreurs ne se répètent plus, et le cabinet autrichien se prononçant avec tant de fermeté contre des injures bien moins graves, il faut croire qu'on en viendra enfin à des mesures décisives, c'est-à-dire au sort des armes.

Certaines feuilles publiques affectent de répandre que c'est surtout le parti libéral qui fomente la guerre; que c'est lui qui a préparé la révolte de la Grèce, comme il a été, selon elles, l'auteur de celle d'Espagne. Mais en admettant, contre toute vraisemblance, cette énorme influence d'un parti, quel qu'il soit, les libéraux auraient-ils, en effet, été les premiers à exciter les Grecs? Avouons que, dans ce cas, ils se seraient fait le plus grand tort à eux-mêmes; car il n'y a pas de doute que leur influence, s'ils en ont eu jusqu'à présent en Europe, a été, si non évanouie, du moins sensiblement diminuée par les affaires de la Grèce. Toute l'attention qu'attirait jusqu'à ce moment la lutte théorique du libéralisme, et du royalisme à défaut d'événemens plus importants, sera dorénavant fixée sur des intérêts devenus ceux du monde entier. Et ce serait là sans doute le premier fruit de cette guerre: la cause de l'Europe occupera les esprits et nous le jugerons désormais plus digne de notre intérêt que cette lutte entre le côté gauche et le côté droit sur telle ou telle forme du gouvernement représentatif. La France délivrée de cette tourmente continuelle,

reprenra alors la place qui lui est due dans l'aréopage européen; l'Angleterre sentira la nécessité de contrebalancer la Russie en se rapprochant des puissances continentales, et d'aider les états secondaires, surtout ceux d'Allemagne, à regagner leur indépendance politique. La Suède, le Danemarck, les Pays-Bas, la Suisse sortiront de leur état d'inaction involontaire, et sans que la paix de l'Europe soit troublée, ces états reviendront des membres vivans du corps européen. C'est ainsi que nous devons à la cause des Grecs la renaissance de la haute politique; d'une théorie méticule on s'élèvera courageusement à cette force active qui vaincra les peuples que les gouvernemens ont repris en main le droit primitif de diriger les forces nationales, plutôt que de les laisser croupir dans l'inaction, ou de les engourdir. — Telles sont les vœux et les espérances de l'homme d'état qui sent et qui pense: tous ses vœux tendent à voir guérir le corps social de cette maladie politique, qui par l'abus des théories l'affaiblit de plus en plus et finirait par le rendre incapable aux actions grandes et généreuses, seules dignes des nations éclairées.

Depuis le retour de l'ordre légitime dans le Piémont, on a établi à Turin un tribunal suprême, chargé de poursuivre et de condamner les principaux auteurs de la révolution qui a éclaté récemment dans ce pays. Trente-cinq personnes ont été condamnées à mort et treize aux galères; la plupart occupaient les premières charges de l'état. Quelques-unes d'entre elles, qui ont évité le supplice qui les menaçait en cherchant un asile sur le territoire étranger, viennent de publier une protestation contre les jugemens du tribunal de Turin. Nous en offrons un extrait à nos lecteurs:

« 1.° Nous protestons contre le jugement rendu le 19 juillet, parce qu'il repose sur des principes faux et dangereux, car vous parlez d'une conspiration tendant à détruire le gouvernement, tandis que nous n'étions animés que du désir de lui donner une plus grande stabilité; les trônes sont-ils détruits à Londres, à La Haye, à Paris, à Lisbonne, à Munich, à Stuttgart, parce qu'ils sont occupés par des Souverains constitutionnels? Au contraire, ils sont les plus fermement consolidés, puisqu'ils se trouvent soutenus par toutes les forces et la volonté de la nation. Ces Monarques règnent légalement; ils gouvernent leur peuple, mais ne l'oppriment pas; en un mot, ils ne dominent pas sur des esclaves; voilà ce que nous désirions.... Et comment pouvez-vous nous juger comme coupables d'avoir voulu détruire le gouvernement, lorsque notre premier acte fut de lui demander des lois? C'est parce qu'en proclamant sur la surface d'une contrée chérie le premier cri de la liberté, nous avons respecté le principe sacré de la légitimité, que nous repoussons avec indignation l'idée d'avoir cherché à renverser le gouvernement; ce gouvernement avait le Roi à sa tête, et celui-là se serait rendu indigne du nom de Piémontais, qui aurait tenté de détrôner un Souverain dont on ne peut trop admirer les vertueuses qualités. Nous désirions mettre sous les yeux de notre monarque les nécessités de son peuple, lui faire connaître ses desirs, mais non usurper ses augustes droits; au contraire, nous les aurions défendus ces droits, comme nous les avons reconnus dans ce jour où nous sollicitons de son cœur paternel l'accomplissement des vœux de la nation. L'homme qui a cons-

SPECTACLES du 13 octobre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures.

LA FEMME JALOUSE, comédie en cinq actes et en vers, de Desforges. — MM. Valmore, Chapron, Constant; Mesd. Dufrenoy, Corinaldi, Fleury Chapron, Reine Chapron.

RAOUL, SIRE DE CREQUI, opéra en trois actes et en prose, de Monvel; musique de Dalayrac. — MM. Boucher, Dupont, Micalef; Mesd. Folleville, Corinaldi.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 6 heures.

LE SAVETIER DU COIN DE L'ARSENAL, ou Les Deux Sœurs rivales, comédie en un acte et en prose, de M. Maréchal. — MM. Léon; Mad. Adam.

LA SOMNAMBULE, vaudeville en deux actes, par MM. Eugène Scribe et Delavigne. MM. Prudent, Adam; Mesd. Edonard, Adam.

LA VISITE A BEDLAM, vaudeville en un acte, par MM. Eugène Scribe et Delestre Poirson. — MM. Prudent, St.-Albin; Mad. Edouard.

LES MOISSONNEURS DE LA BEAUCE, ou Le Soldat laboureur, vaudeville villageois en un acte, par MM. Francis, Dumarsan et Brayrier. — MM. Léon, St.-Albin; Mesd. Camus, Adam.

tamment respecté son Roi, peut-il être coupable du crime de rébellion ou de haute-trahison ? Et n'avons-nous pas ainsi agi, même au milieu de l'effervescence qui accompagne toujours les grandes commotions politiques ? Un gouvernement n'est pas détruit, quand on lui demande des réformes que les lumières de ce siècle et les progrès de la civilisation ont rendus nécessaires : un gouvernement n'est pas détruit, quand on laisse à son chef toute l'autorité, et l'abdication volontaire de S. M. Emmanuel fut le seul acte qui accabla d'infortune notre partie, en la privant d'un Monarque chéri, d'un Souverain respectable, qui s'efforça de créer notre bonheur, comme nous, sagioire et la prospérité de sa famille. Nous désirions abolir d'intolérables abus, nous demandions cette réforme à un Monarque qui aurait régné par le choix du peuple, s'il n'avait déjà obtenu le trône par le droit de la légitimité ; loin de demander sa couronne, nous voulions la rendre indépendante, nationale, et plus brillante que jamais. Tel est notre crime !... et l'on nous accuse d'avoir cherché à renverser le gouvernement !...

» 2.^o Nous protestons, parce que votre jugement repose non-seulement sur des principes faux, mais sur des faits mensongers et improbables. La vérité seule doit servir de base aux jugemens des hommes ; si nous voulons être heureux, il ne faut pas persécuter nos égaux, parce qu'il n'y a de vrai plaisir pour les hommes vertueux qu'en faisant le bien, et que le malheur règne toujours là où la vertu a cessé de tenir son empire. Une pareille logique est facilement comprise ; elle est morale, et maintenant la morale est le domaine de tous les hommes.

» 3.^o Nous protestons, parce que votre jugement est illégal ; nous avons été compris dans l'amnistie publiée par le prince Charles-Albert de Carignan, nommé régent du royaume par le roi, avant son abdication : à cette époque, le gouvernement n'était pas renversé, mais il existait dans la personne du prince régent, délégué par le Roi, et investi du pouvoir d'exercer toutes les prérogatives de trône pendant l'absence du nouveau Roi. Refuser d'admettre ce point essentiel et de reconnaître en entier ce gouvernement, serait l'erreur la plus grave, puisqu'elle tendrait à prouver que S. M. Victor-Emmanuel, en abdiquant, n'avait ni le droit de déléguer son pouvoir, ni celui de soigner pour la sécurité et l'administration du royaume. Comment des juges qui se disent de chauds royalistes, peuvent-ils admettre un tel principe ? Nous, qui avons été accusés d'être des révolutionnaires ; nous, que vous condamnez comme rebelles à l'autorité royale, nous n'avons jamais mis en doute le droit que le Roi possédait au moment de son abdication, de déléguer son autorité à l'un des héritiers de la couronne. Nous capitulons les faits. Si le prince de Carignan était légalement nommé régent, il avait le pouvoir de gouverner le Piémont ; l'acte d'amnistie qu'il publia le 14 mai, cet acte qui résulte d'une des plus belles et des plus nobles prérogatives de l'autorité royale, possède tout pouvoir de la loi, puisqu'il fut proclamé et promulgué comme tel par le chef de l'état ; nous avons dû conséquemment regarder l'amnistie comme un acte légal, et la preuve la plus positive de ce fait, c'est que parmi nous il en est plusieurs qui ont refusé de saisir l'avantage d'un acte de grâce, qu'ils considéraient comme ne leur étant pas applicable, puisqu'ils n'avaient pas forfait à la loyauté. L'amnistie existait donc, et vous l'avez violée à notre égard ; vous avez manqué à la loi, en mettant en contestation une matière déjà jugée....

» 4.^o Nous protestons contre le jugement du 19 juillet, parce qu'il blesse les prérogatives de la couronne. Nous avons bien prouvé que le prince régent était chef légal de l'état, et cependant vous ne reconnaissez pas l'acte d'amnistie, et vous n'hésitez pas à nous condamner pour le fait de non-soumission aux ordres contenus dans les proclamations de S. M. Charles-Félix ; ordres qui non seulement furent donnés hors du royaume, et étaient en opposition avec le gouvernement établi, mais aussi dont il nous était impossible de garantir l'authenticité. Ces proclamations du duc de Genevois, qui devait monter sur le trône par l'ordre naturel de la succession, furent annulées au moins provisoirement, le 18 mars dernier, par un conseil composé des anciens et des nouveaux ministres ; la commission qui nous a jugés doit le connaître, et nous lui demanderons alors si nous avons désobéi aux proclamations de S. M. Charles-Félix, qu'un conseil suprême avait anéanties.

» Ces proclamations, écrites à Modène, et arrivant clandestinement à Turin, furent jugées contraires à la tranquillité de l'état par le prince régent, son conseil, et tous les ministres ; ces proclamations n'ont pas été soumises à l'enregistrement, ainsi que l'exigent nos lois ; conséquemment, ces actes, ces proclamations n'étaient pas des lois, puisqu'elles n'ont été ni publiées, ni placardées, ni promulguées ailleurs qu'à Novare, où personne n'était autorisé à croire que le général comte Latour avait reçu du Roi Charles-Félix, des pouvoirs égaux à ceux dont S. M. Victor-Emmanuel avait investi le prince régent. Si S. M. Charles-Félix était venue à Turin occuper le trône de ses ancêtres et prendre les rênes de l'état, si, entourée de son conseil privé, de ses ministres et du sénat, elle avait fait les actes dont il est question, et que nous eussions refusé d'obéir et d'exécuter ce que ces actes contenaient, alors vous auriez pu nous juger coupables ; mais loin de là, nous sommes condamnés pour n'avoir pas obéi à des proclamations inconnues, supprimées par l'ordre du prince régent et de son conseil. Le prince de Carignan (nous ne pouvons assez le répéter) était légalement investi, le 18 mars, de toutes les pré-

rogatives de la royauté ; S. M. Charles-Félix n'avait pas encore décidé si elle accepterait la couronne que S. M. Charles-François venait d'abdiquer bien malheureusement pour la nation. La commission royale a donc usurpé un droit unique, en nous condamnant sur la teneur de proclamations secrètes, ouvertement rejetées par le prince régent et son conseil....

N. B. Le journal d'où nous avons extrait cette protestation, en promet une suite, que nous traduirons aussitôt qu'elle nous sera parvenue.

— Nous allons extraire d'une lettre particulière de Londres quelques observations qui ne sont pas sans intérêt : « C'est une étrange chose, y est-il dit, que les révolutions qui déplacent les hommes ; voici des exemples de cette vérité. Parmi les Français qui se sont réfugiés en Angleterre à différentes époques et qui sont en ce moment à Londres, on en remarque trois dont les rôles ont été bien différens et bien singuliers. En 1791, un émigré français, noble et jouissant d'une fort belle fortune dans sa patrie, est venu chercher ici l'hospitalité. Bientôt ses moyens d'existence ayant été épuisés, il s'ingénia, et le besoin lui fit adopter la profession de relieur de livres ; aujourd'hui il est regardé comme le premier artiste dans ce genre et fait d'excellentes affaires. Plus tard, le général Dumouriez, ministre sous Louis XVI, qui, par ses savantes dispositions militaires sauva la Champagne en 1792, conquit ensuite la Belgique, et une partie de la Hollande, en ouvrant le premier la marche d'une nouvelle tactique militaire, se réfugia en Angleterre. Lorsque Bonaparte menaça ce pays d'une descente, Dumouriez présenta au ministère d'excellens plans de défense, et il reçut pour récompense du gouvernement britannique, une pension. Ministre et conquérant, ce général s'est retiré pauvre dans ce pays, exemple fort rare, et qui mérite d'être cité. Il est âgé en ce moment de 83 ans, jouit d'une bonne santé, et vit heureux avec les 600 livres sterling que le gouvernement lui passe. Le maréchal de la cour de Napoléon, le général Bertrand, dont le dévouement et l'amitié pour la personne de cet homme extraordinaire lui ont valu l'admiration de l'Europe, est à Londres depuis peu avec sa famille, où il paraît devoir se fixer. Celui-ci est plus heureux que les précédens : il a sauvé du naufrage une fortune considérable, et l'on assure qu'il a l'intention de faire des acquisitions territoriales en Angleterre. Ainsi va le monde ! »

— Dans une feuille anglaise, on exprime des doutes très-forts sur le maintien de la paix entre la Russie et la Porte. On assure que les ministres britanniques, eux-mêmes, ne laissent pas de partager à cet égard les inquiétudes de la nation, et que si leur organe, le *Courrier*, présente des espérances contraires, c'est dans le but de tranquilliser le public jusqu'à ce qu'on connaisse le résultat des négociations et celui du voyage du roi. Quoiqu'il en soit, il est certain que les commerçans de la Grande-Bretagne ont pris l'alarme, et ne se donnent plus la peine de dissimuler leurs sentimens. Ils se plaignent hautement de l'immense prépondérance que le commerce de la Russie est au moment d'acquérir sur celui de l'Angleterre et de la France. On a fait attention trop tard aux progrès étonnans que fait chaque jour la puissance russe.

Parmi les ouvrages qui traitent de ce sujet et qu'on recherche avec avidité aujourd'hui dans la capitale de l'empire britannique, l'un des plus remarquables, est celui attribué à sir R. Wilson. Cet ouvrage publié sous le titre modeste d'*Essai sur les ressources militaires de la Russie*, et qui a eu cinq éditions, contient les réflexions les plus sensées et les aperçus les plus philanthropiques sur la situation de la Russie, et sur ses relations avec les autres états de l'Europe. L'auteur a déployé dans ce tableau intéressant tous les talens de l'homme d'état et du militaire. Nous regrettons qu'un aussi bon ouvrage soit presque inconnu à la nation en Angleterre et en France. Les notions qu'il renferme sont faites pour devenir populaires ; cela serait d'autant plus important aujourd'hui que la grande question de l'affranchissement des Grecs, qui embrasse les plus grands intérêts de l'Europe, n'a pas encore été comprise.

NOUVELLES DIVERSES.

On assure que le roi Charles - Jean a beaucoup perdu de sa popularité depuis qu'il s'est opposé à l'abolition de la noblesse demandée par les états de Norvège. On a beau faire, les vœux des enfans de la Scandinavie finiront par être exaucés ; car c'est de la noblesse de privilège et d'origine qu'ils demandent la suppression. Tôt ou tard elle sera remplacée par la noblesse constitutionnelle, véritable magistrature politique, instituée non pour l'avantage de ceux qui en sont investis, mais pour le bien de tous ; et en effet, la noblesse constitutionnelle ne saurait jamais devenir une propriété. Elle se trouverait supprimée par le droit comme par le fait, si la constitution et l'exercice des droits politiques venaient à changer. Le moment n'est pas loin où l'ancienne noblesse sera forcée de s'en tenir à la noblesse d'opinion, de la soutenir par son mérite et de se la faire pardonner par sa modestie. Tous les rescrits royaux du monde, toutes les coalitions et les oppositions possibles n'arrêteront pas la marche des choses. Il faut laisser à MM. de Châteaubriand et de Bonald l'idée d'instituer la noblesse, non-seulement dans l'état politique, mais même dans l'état domestique.

— L'empereur d'Autriche vient d'autoriser l'établissement d'un noviciat des jésuites.

— Un journal a annoncé que les Turcs composant la garnison du château de Monembasia dans le Péloponèse avaient été embarqués pour l'Égypte, suivant leur désir, et que bientôt après ils avaient été jetés à la mer par les Hellènes. Nous avons sous les yeux une lettre de Cerigo qui nous annonce que les Turcs, au moment de la capitulation, avaient eu l'option d'être transportés en Égypte, ou de rester dans le Péloponèse soumis aux lois des Grecs; qu'ils ont choisi ce dernier parti; qu'ils se louent de la protection pleine d'humanité qui leur est accordée par les Grecs; qu'aucun d'eux n'a été embarqué, qu'aucun par conséquent n'a été victime d'une perfidie qui est tout entière de l'invention du journal ou de celle de ses correspondans musulmans.

— L'Observateur autrichien du 1^{er} octobre ne fait que des répétitions sur les affaires de l'Orient sans rien dire de nouveau; seulement il paraît que les Moldaves attachés à la Porte, sont mécontents du choix que le visir pacha à trois queues a fait de Wogoridès, pour gouverneur de la Moldavie; ils s'étonnent que la Porte ait tant de confiance à ce Grec, et une foule de boyards qui voulaient retourner dans ce pays, ont changé de résolution, dans la crainte d'y voir rentrer les insurgés.

— On lit dans un journal des Pays-Bas ce qui suit :

« Les réflexions maladroites, les menaces scandaleuses et les fallacieuses accusations de quelque calomniateur déhonté, relativement à un certain article de notre feuille d'avant hier, ne nous ont ni surpris ni effrayés. Nous ne persistons pas moins à croire et à dire que le roi d'Angleterre est un monarque vertueux, et que le duc de Wellington est un grand général; et pour nous précautionner contre de nouvelles dénégations, nous dirons, avec le fondateur de l'ordre de la Jarretière :

Honni soit qui mal y pense. »

— On assure que lors du voyage qu'a fait à Paris lord Wellington, et dans les différentes entrevues qu'il a eues avec S. M. Louis XVIII, il a engagé le roi de France à employer auprès de S. M. le roi d'Angleterre toute son influence pour le dissuader d'apporter le moindre changement à la composition du ministère britannique, et surtout de se priver des conseils du comte Liverpool.

— Une lettre particulière d'Anvers, du 28 septembre, porte ce qui suit :

« Notre correspondant de Hambourg nous écrit que des négociations importantes ont eu lieu récemment entre les cabinets de Pétersbourg et de Stockholm. On pense qu'elles avaient pour objet certaines stipulations du traité de Kiel, concernant la cession de la Norvège à la Suède, duquel traité l'empereur Alexandre fut déclaré garant.

— On écrit de Magdebourg que le célèbre Carnot vit toujours très retiré dans cette ville, où il s'occupe à écrire les mémoires de son tems. Comme il a joué un très-grand rôle dans toutes les phases de la révolution française, ses mémoires seront d'un très-grand intérêt, si la publication en est un jour permise.

— Une lettre particulière que nous recevons de Bayonne, du 4 octobre, nous transmet les nouvelles suivantes :

« Par des voyageurs qui sont arrivés des provinces de la Biscaye, nous venons d'apprendre que S. M. C. fit l'ouverture des cortès extraordinaires le 28 à midi; qu'elle y prononça un discours très-énergique qui fut fort applaudi, et que les acclamations du peuple, à la sortie de S. M. et des députés de la salle des séances, furent extraordinaires. Le gouvernement a communiqué sur-le-champ cette importante nouvelle à toutes les provinces pour en rassurer les habitans. Au moment du départ de l'estafette qui a porté cette nouvelle à Vittoria, la capitale jouissait d'une parfaite tranquillité. Les clubs continuaient d'être fermés: il est même probable qu'ils ne se rouvriront plus. L'affaire de Biégo n'a point été oubliée; on dit déjà que des représentations très-énergiques vont être adressées au congrès pour le prier d'éclaircir cette affaire, en exigeant du gouvernement les motifs qu'ils a eus pour éloigner ce général de son commandement. Les libéraux sont chaque jour plus exaltés; le peuple, spectateur tranquille de leurs scènes, ne se laisse que trop influencer par le clergé.... Cependant si on ne le charge pas trop d'impôts, il se tiendra tranquille et rejettera les suggestions des seroilles.

« Le comte de Toreno est arrivé hier à Bayonne, se rendant au congrès de Madrid où il est député. Il part ce soir de cette ville.

« Le cordon sur nos frontières a été renforcé encore ces jours derniers. Cependant l'entrée des Espagnols est permise depuis avant-hier par Behobie, moyennant de bons passeports et une carte de sûreté. L'entrée des laines d'Espagne et autres marchandises continué d'être interdite. »

PARIS, 10 octobre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens. Pendant la matinée, S. A. S. Mgr le duc d'Orléans est venu faire sa cour au Roi.

A midi, S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême accompagné de M. le duc de Reggio a fait manœuvrer les troupes de la garde montante qui ont ensuite défilé devant le prince.

A une heure, il y a eu conseil des ministres, qui a duré jusqu'à deux heures; il a été présidé par le Roi.

S. M. n'est pas sortie pour sa promenade ordinaire.

Les enfans de France ont été se promener dans les jardins de l'Élysée Bourbon.

— On a commencé aujourd'hui à enlever des jardins des Tuileries, du Luxembourg et de celui du roi, les orangers, arbustes exotiques et indigènes qui en font l'ornement pendant la belle saison.

— La foire de St-Denis a commencé hier sous de favorables auspices. Il s'y est rendu un grand nombre de marchands. Beaucoup d'achats dans la partie des draps ont eu lieu.

— Le thermomètre de l'ingénieur Chevalier, marquait cette nuit 3 degrés au-dessus de glace, cette température nuit beaucoup à la maturité du raisin, le prix des vins a augmenté.

— Hier, avant la messe, S. Exc. M. le marquis Alfieri de Soteggio, ambassadeur de Sardaigne, a présenté au Roi, en audience particulière, les nouvelles lettres qui l'accréditent près de S. M., avec le même caractère d'ambassadeur.

S. Exc. a également présenté au Roi les lettres de son souverain qui mettent fin à la mission que M. le comte de Pralorne remplissait en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sardaigne, pendant l'absence et jusqu'à l'époque du retour de S. Exc.

— D'après le compte rendu de la situation de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations au 30 septembre dernier, la caisse d'amortissement a acheté, pendant le dernier trimestre, 1,025,600 fr. de rente, qui ont coûté 17,892,354 fr. 79 cent. Elle possède aujourd'hui 21,760,212 fr. de rente, et il lui reste en caisse 2,622,455 fr. 44 cent.

A la même époque, il restait à la caisse des consignations, tant en espèces qu'en effets disponibles en porte-feuille, une somme de 41,446,455 fr. 3 cent.

— Le conseil des bâtimens civils vient d'approuver les projets pour l'établissement du bureau central de l'octroi à l'hôtel Grange-Batelière; acheté par la ville de Paris; ils ont été rédigés par M. Lusson, architecte.

Ces travaux sont déjà en grande activité.

— On dit que, dans la prochaine session des chambres; le gouvernement se propose de présenter un projet portant que tout ouvrage tombé dans le domaine public ne pourra être réimprimé sans la permission du gouvernement.

— Le Roi vient de nommer M. le baron Pall Duparc, un des colonels de volontaires royaux à Gand, commandant de la place de Briangon.

— Il est arrivé, il y a quelques jours, à Kelh, vingt-cinq chevaux arabes de la plus grande beauté, qui sont destinés pour S. M. l'empereur Alexandre. Ces chevaux, qui viennent des côtes d'Afrique, devaient être débarqués à Odessa; mais, d'après les circonstances, on s'est déterminé à les diriger par la France.

— Il vient d'être fait une tentative pour l'évasion de Bouton, complice de Gravier, que des considérations d'humanité avaient déterminé l'autorité supérieure à retenir à Bicêtre. Deux ou trois individus compromis dans cet essai de bris de prison ont été arrêtés; M. Desmortiers, juge d'instruction est chargé de suivre cette procédure.

— L'acteur Emille Cottenet, qui a joué long-temps à Lyon, vient d'être engagé pour deux ans au théâtre du Gymnase.

— On attend avec une vive impatience un nouveau roman de M. le vicomte d'Arincourt. Retiré dans son château, l'auteur ne doit revenir à Paris qu'après avoir terminé son ouvrage. Les libraires de la capitale assiègent les portes de son domaine, et font requête sur requête. Le noble auteur a déjà refusé dix mille francs de deux volumes.

COUR D'ASSISES DE PARIS.

Séance du 9 octobre.

Parmi les écrits publiés depuis la mort de Napoléon Bonaparte, et auxquels cet événement a donné lieu, cinq brochures ont été saisies, et des poursuites dirigées contre leurs auteurs.

M. Alexandre Barginet, de Grenoble, âgé de 23 ans, a comparu aujourd'hui devant la cour, comme prévenu d'offense publique à la personne du Roi dans l'un de ces écrits, qui a été publié au mois d'août dernier, sous ce titre :

Des rois d'Angleterre et de Napoléon Bonaparte, tous deux morts d'un cancer.

Après vingt minutes de délibération, les jurés ont fait connaître leur déclaration prise à l'unanimité, portant que l'accusé n'est pas coupable.

En conséquence, M. Barginet a été renvoyé de l'accusation.

— Une seconde affaire de même nature est soumise à la cour.

M. Flacon (Auguste-Ferdinand), âgé de vingt ans, est mis en jugement comme coupable d'offense publique envers la personne du Roi, pour raison d'un écrit publié aussi en août dernier sous ce titre : *A François-Joseph Napoléon, né au château des Tuileries, le 20 mars 1811.*

Après trois quarts d'heures de délibération les jurés ont déclaré que M. Flacon n'est pas coupable; en conséquence la cour l'a renvoyé de la prévention.

— On a parlé de diverses manies d'hommes plus ou moins fameux. Buffon ne travaillait qu'aux bougies en habit de cour. Un avocat célèbre ne pouvait plaider sans mettre en pièces et déchirer l'un après l'autre les dossiers du procès. Un professeur de mathématiques ne pouvait démontrer ses propositions quand il n'avait pas son mouchoir sur les bras, et sa tabatière sur ses genoux. Un poète de nos jours ne trouvait ses rimes qu'en faisant des boulettes avec de la mie de pain, dont il avait soin d'avoir constamment ses poches pleines. On a cité un chef de bureau qui ne trouvait jamais une phrase raisonnable avant d'avoir mis le verrou; et un autre qui bien contraire à celui-là, n'a de verve et de jugement, que quand sa porte et ses fenêtres sont ouvertes, et qu'il est au milieu des vents et de la fumée. Le célèbre marquis d'Antonelle avait une imagination ardente, un sang vif qu'il ne pouvait calmer. Pour se rafraîchir cependant un peu le cerveau, il avait pris l'habitude, quand il voulait écrire, de faire apporter une pile d'assiettes bien froides et bien glacées; en travaillant, il en prenait une, il la plaçait sur son cou par derrière, et la remplaçait par une autre quand elle venait à s'échauffer. Un de nos premiers auteurs dramatiques M. P... compose ses ouvrages couché sur le dos. M. B... vaudevilliste, parcourt son appartement à cloche-pied, et l'acteur Émile, pour apprendre son rôle, est obligé d'avoir entre les dents un morceau de fil de couleur qu'il tire avec sa bouche, d'un ploton jeté par terre.

EXTERIEUR.

LONDRES, 6 octobre. — *Fonds Publics.* — Actions de la Banque fermés. — Trois pour cent réduits, fermés. — Trois pour cent consolidés, 77 1/8. — Idem en compte, 77 3/8. — Trois et demi pour cent, fermés. — Quatre pour cent, fermés. — Cinq pour cent; 110 1/4.

A. M. l'Éditeur du Courrier.

Londres, 2 octobre 1821.

MONSIEUR, plusieurs ouvrages sous le titre de *Manuscrit venu de Ste-Hélène, de pensées, maximes, sentences, mémoires secrets, Napoléon peint par lui-même, chagrins domestiques, vers*, etc. etc. ont été publiés ou annoncés comme étant de l'empereur Napoléon. Ils ne sont pas de lui: ces manuscrits n'ont été communiqués à personne.

Nous démentons également les mémoires annoncés sous notre nom.

Nous vous prions de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal, et nous avons l'honneur d'être, etc.

Signé le comte BERTRAND et le comte DE MONTBOLON.
(Courrier.)

FRANCFORT, 6 octobre. Nombre de personnes ont pu connaître en France un colonel Zenovitsch, qui, impliqué dans l'affaire du *Nain tricolore*, fut condamné à la déportation, peine que la clémence de Louis XVIII daigna commuer en un simple exil hors de France.

Cet ex-colonel français est réellement frère du maréchal de la noblesse du gouvernement de Minsk, Michel Zenovitsch. Lorsque l'empereur Alexandre ordonna, en 1807, l'enregistrement, après examen, de toutes les familles nobles, cette famille prouva sa descendance de l'empereur Zénon, qui régna sur la fin du V. siècle.

— On écrit de Vienne, que ceux de nos régiments qui étaient destinés pour les frontières de la Turquie, sont arrivés à leur destination. Trois de nos corps d'armée, complètement organisés, sont à présent stationnés dans ces contrées: le premier en Gallicie et dans la Bokowine, aux ordres du prince de Reuss-Plauen; le second en Transylvanie et dans le Banat, sous le commandement du feld-maréchal-lieutenant de Schaschek; le troisième en Croatie et en Esclavonie, commandé par le comte de Giulay. On pense généralement que si la guerre venait à éclater entre la Russie et la Porte, ces trois corps formeraient un corps d'observation sous le commandement en chef de l'archiduc Ferdinand.

Comme, d'après la teneur des traités, la Moldavie et la Valachie ne doivent pas être militairement occupées par des troupes ottomanes, on croit qu'en attendant un arrangement définitif avec la Porte, ces deux provinces, après avoir été évacuées par les Turcs, seront provisoirement occupées par l'Autriche et la Russie.

Extrait du *Patriote de New-York*, du 8 septembre.

Haiti et sa population deviennent chaque jour plus intéressants. Les premiers efforts des noirs opprimés et esclaves ont été faits ici, non-seulement pour obtenir leur liberté personnelle, mais pour établir un gouvernement régulier. L'expérience, faite jusqu'à présent, promet d'être heureuse. Le chef actuel d'Haiti, Boyer, paraît avoir des idées correctes de gouvernement, être disposé à cultiver les arts de la paix, et vouloir poser les bases de la prospérité et du bonheur de ses compatriotes.

Le fait une fois admis que les Haïtiens parviendront à établir un gouvernement régulier, les relations des États-Unis avec ce peuple deviennent extrêmement importantes. Situé, comme il l'est vis-à-vis nos côtes et parlant le même langage, ne devons-nous pas craindre que son exemple ait une influence puissante sur nos noirs? et ne serait-il pas à propos d'établir avec lui des relations d'amitié, afin que cette influence ne puisse pas être dangereuse? Dans les circonstances actuelles, Haiti doit être, et est effectivement l'objet d'une vive inquiétude pour les planteurs méridionaux; mais son commerce précieux le rend très-intéressant pour nos négocians.

Après ces réflexions, le journal de New-York donne un article du Cap-Haïti, du 19 juillet, contenant deux discours prononcés, à l'occasion de l'établissement dans cette ville d'une commission d'instruction publique, par ordre du président Boyer. Il y sera établi également une chambre de commerce. La paix la plus profonde régnait dans toute la république, et le commerce y était toujours très-actif.

ETAT DES FORCES NAVALES DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

VAISSEAUX DE LIGNE.

Prêts à mettre en mer.	En construction.
L'Indépendance 78	La Virginie 78
Le Washington 78	La Pensylvanie 78
Le Francklin 78	Le New-York 78
Le Colombus 78	Le Massachusetts 78
Le Chippawa 78	Le New-Hampshire 78
La Nouvelle-Orléans 78	

FRÉGATES ET CORVETTES PRÊTES A METTRE EN MER.

Frégates.	Corvettes.
La Constitution 58	Le Peacock 20
Les États-Unis 58	Le Waps 18
La Guerrière 58	Le Frolick 18
La Java 58	L'Onéida 14
La Macédonia 48	
La Constellation 48	
Le Congrès 48	
La Confiance 38	
La Mowhawk 38	
La Cayenne 38	

Et plusieurs autres bâtimens plus petits, non compris les gardes-côtes, etc.

Le *Morning-Chronicle*, qui donne cet état, fait observer ensuite que la marine française se compose de 58 vaisseaux de ligne et de 40 frégates; et que celle de la Russie, du Danemark et de la Hollande est dans un état très-respectable.

AVIS.

— Le fameux chien *Munito* vient d'arriver dans notre ville, et doit débiter demain (Dimanche) au cirque olympique du sieur Dubost, aux Brotteaux.

— La société pour le commerce de miroiterie, sous la raison sociale de *veuve Jumelin et Touis frères*, est dissoute depuis le 30 septembre dernier: la liquidation de ce commerce sera faite par madame veuve Jumelin.

Déclaration de cette dissolution a été déposée au greffe du Tribunal de Commerce de cette ville, pour être transcrite sur le registre, et affichée conformément à la loi.

Madame veuve Jumelin continuera sans associé ce commerce de miroiterie, dans ses magasins, rue Puits-Gaillot, n.° 5; où l'on trouvera toujours un assortiment complet de glaces de Paris.

— On désire acheter neuf ou de hasard, le tome 2.ème des *œuvres complètes* de Voltaire, édition de Lyon 1792, en 100 vol. in-12.

S'adresser à Joseph TARGE, libraire, rue Lafont, numéro 4, à Lyon.

— Le sieur Chapeau fils, rue Saint-Jean, n.° 24, continue à livrer à la consommation ses huiles épurées et clarifiées pour quinquets, lampes veilleuses, dont il garantit la combustion sans odeur ni fumée. Le prix reste fixé, pour le courant du mois d'octobre à un franc quarante centimes le kilogramme, huile oxygénée pour revêtements, à un franc trente centimes le kilogramme. Il se charge également des luminaires publics et particuliers.

BOURSE DE LYON.—Cours du 12 octob.

	Jours	Argent.	Lettes.
Amsterdam.	30		
id.	30	59 5/4	
Londres.	30		
id.	30	25 3/2 5/3	
Hambourg.	30		
id.	30	180 offre	
Auguste.	30		
id.	30	247	
Madrid.	30	15 40	
Cadix.	30	15 55	
Lisbonne.	30		
Livourne.	30		
id.	30	504 foibl	
id.	30		
Milan.	30	2 p. 10	
id.	30		
Gènes.	30		
id.	30	472 à 75	
Naples.	30		
id.	30	426 foibl	
Bâle.	30		
id.	30		
Francfort.	30		
id.	30	4 1/4 à 4 1/8	
Vienne eff.	30		
St-Petersb.	30		
Paris.	à vue	318	
id.	30	514	
id.	60	1 1/8	
id.	90	1 5/8	
Bordeaux.	30	518	
id.	100	1 7/8	
Marseille.	30	pair.	
id.	30	1 1/2	
id.	60	3/4 à 5/8	
id.	90	1 p. 10	
Montpellier.	30	pair.	
Nismes.	10	pair.	
Toulouse.	30		
Beaucaire.	foir.		
Piastres.			
Or. 20 et 40		118	
Escompte.		5 p. 10	
Barres d'ar.			

BOURSE DE PARIS.—Cours du 10 octobre.

	Un Mois.		Trois Mois.	
	Papier.	Argent.	Papier.	Argent.
Amsterdam.		59 1/8		59 5/8
Anvers.	p.	1 p.		1 3/4 p.
Hambourg.		182		180 1/2
Berlin.	3f. 57 c.	f. c.	5 f. 26 c.	f. c.
Londres.	25f. 55 c.	25f. 50c.	25f. 55c.	25f. 50c.
Madrid eff.	15f. 60c.		15f. 50c.	
Cadix effec.	15f. 55c.		15f. 45c.	
Bilbao.	15f. 55c.	f. c.	15f. 45 c.	
Lisbonne.	556		560	
Porto.	556		560	
Gènes effec.		475		471
Livourne.	509		504	
Naples.	453		448	
Vienne eff.	453		449	
Venise.	p.	5 p.	p.	6 p.
Milan.	1 3/4 p.	1 3/4 p.	2 3/4 p.	2 3/4 p.
Auguste.	250		248	
Bâle.	p.	718 p.	p.	1 3/8
Francfort.	p.	2518 p.	p.	4 1/4 p.
St.-Petersb.				95
Lyon.	p.	118 p.	1 1/8 p.	1 1/8 p.
Bordeaux.	p.	114 p.	p.	1 1/8 p.
Marseille.	pair.	p.	p.	1 p.
Montpellier.	p.	112 p.	p.	1 1/2 p.

Or en barr. à 10001000, le k. 3134f 44c. 1/50 à 28 p. 100
 Or en barr. à 9001000, le k. 3091f c. 1/50
 Pièces de 20 et 40 f. agio. 5 f à 5 f. 50 p. 1000
 Quadruples neufs, la pièce. 85 f. c. a f. c.
 Ducats de Hollande et d'Aut. 117 7/8
 Arg. en barr. à 10001000, le k. 218f 89c. 1/50 à 50 p. 1000
 Arg. en barr. à 9001000, le k. 197f. c.
 Piastres, la pièce. 5 f 36 c. a f. 35 c.
 EFFETS PUBLICS du 10 Octob.
 Cinq p. 100, Cons. J. du 22 sept. 1821. 90f. 30 c. à 100c.
 45c. 50c. 65c. 60c. 63c. 60c. 55c. 90f. 60c.
 Rec. de liq. au p. J. du 22 Mars 1821. 99f. 60c. 55c. 50c.
 Annuités à 4 pour 100 avec prime. 1150f. 1152 f. 50c. 1150f.
 Annuités à 5 pour 100 1040 f. c.
 Act. de la B. de F. J. du 1er Juillet 1821. 1595 f 1500f.
 Rentes de Naples 5 p. c. J. du 1er Juill. 75 519 3/4
 518
 Oblig. de la Ville. J. du 1er Juillet 1821. 1262f. 50c.